



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Metz, le 28 JUIN 2017

Monsieur le Sénateur,

Par courrier en date du 22 mai 2017 reçu en préfecture le 24 mai 2017, vous sollicitez la communication des coûts actualisés pour l'année 2016 relatifs à l'hébergement des demandeurs d'asile en Moselle.

Les dépenses liées au fonctionnement des structures d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile et des personnes issues de la demande d'asile relèvent des programmes 303 « immigration et asile » et 177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ».

Pour l'ensemble de l'année 2016, ces dépenses ont été réparties comme suit :

BOP 303	Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)		Total
		Hôtels	Autres *	
2016	3 879 721 €	2 297 450 €	4 461 301 €	10 638 472 €

\* : casernes, foyers, appartements, bâtiments administratifs vides

BOP 177	Hôtels)	Autres *	Total
2016	6 736 850,00 €	4 154 167,00 €	10 891 017,00 €

\* : casernes, foyers, appartements, bâtiments administratifs vides

L'augmentation significative des dépenses d'hébergement imputées sur le programme 177 tous dispositifs confondus (+ 51 % depuis 2014) est directement liée au maintien de flux asile à des niveaux très élevés dans le département de la Moselle au cours des années 2015 et 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération très distinguée.

Emmanuel BERTHIER

Monsieur Jean-Louis Masson  
Sénateur de la Moselle  
9, square du Pontiffroy  
57000 METZ